



PRÉAVIS No 01/2021

du Comité de Direction

**AU CONSEIL INTERCOMMUNAL
de l'Association « Sécurité dans l'Ouest lausannois »**

Crédit complémentaire

au budget de fonctionnement 2021

Engagement de 5 aspirants supplémentaires

pour un montant de CHF 384'300.--

entièrement compensé

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En vertu des dispositions du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, le Comité de Direction a l'honneur de vous soumettre, ci-après, une demande d'octroi de crédit complémentaire au budget de fonctionnement 2021.

Selon les dispositions du règlement du Conseil intercommunal (art. 32), la commission ad hoc chargée de l'examen des demandes a eu l'occasion de recevoir toutes les explications nécessaires et complémentaires concernant les dépassements dont il est question.

1. Contexte actuel

Au 31 décembre 2020, 5.24 équivalents temps plein (ETP) demeuraient vacants au sein du contingent policier des divisions police secours (PS) et police proximité (PP). Il s'agit d'une problématique récurrente au sein de la POL, mais également parmi l'ensemble des corps de police vaudois, du fait de la rareté de policiers brevetés sur le marché du travail.

Malgré l'engagement d'un policier et de 5 aspirants, 6 policiers ont quitté la POL en 2020. De plus, 5 départs de policiers sont d'ores et déjà prévus d'ici octobre 2021. Cela aura pour conséquence d'intensifier une situation déjà critique en termes d'effectifs policiers.

Dans sa volonté de garantir un service de qualité à la population, le manque d'effectif reste une préoccupation importante et constante de la POL.

Il est utile de préciser ici que les raisons de ces départs sont multiples (retraite, réorientation professionnelle, développement des compétences, ...) et que les conditions de travail au sein de l'association n'en font pas partie et qu'aucun phénomène propre à la POL n'est identifié.

2. Recrutement 2021

Au vu de ce qui précède, la seule option, pour pouvoir assurer les effectifs nécessaires à la réalisation des missions de police de la POL, est de recruter 5 aspirants supplémentaires. Ces derniers s'ajouteront aux 5 aspirants préalablement budgétés pour cette année. Notre objectif est par conséquent d'engager 10 aspirants au total, qui débiteront l'école de police en septembre 2021.

Il est essentiel que cet effort d'engagement ait lieu déjà en 2021, afin de permettre à la POL de pouvoir compter dans ses effectifs 10 policiers brevetés supplémentaires en 2023.

3. Projection de l'évolution du nombre d'ETP

En moyenne, ces dernières années, 6 policiers quittent la POL par année. Compte tenu des difficultés de recrutement que nous rencontrons (ainsi que l'ensemble des corps de police vaudois), la POL n'est pas en mesure de pouvoir totalement compenser ces départs volontaires par l'engagement de policiers brevetés. Il s'agit d'une problématique conjoncturelle durable.

Afin de pouvoir totalement compenser ces départs récurrents, la POL doit intensifier ses efforts d'engagement d'aspirants cette année mais aussi durant les années à venir. L'objectif est d'atteindre le nombre d'ETP autorisés et, à terme, de le dépasser afin de pouvoir disposer d'effectifs policiers qui permettent à la POL de pouvoir naturellement absorber les départs (Cf. graphique en annexe).

4. Conséquences financières

Le crédit complémentaire, lié à l'engagement de 5 aspirants supplémentaires, porte sur un montant total de **CHF 384'300.--**, lequel sera **entièrement compensé** dans le cadre du budget de fonctionnement de l'exercice en cours.

L'octroi du présent crédit complémentaire, représentant 1.46% des charges totales budgétisées, ne devrait pas engendrer d'excédent de charges totales pour l'exercice 2021 de l'Association "Sécurité dans l'Ouest lausannois". En effet, la masse salariale budgétisée pour 2021 ne sera de toute évidence pas dépensée dans sa totalité en raison des places vacantes à repourvoir et du turnover. L'estimation qui a été faite porte sur un montant disponible d'environ **CHF 960'000.--**. De fait, la nature 6*/3011 Personnel-traitement devrait présenter un solde de CHF 575'700.-- à la fin de l'exercice.

Par ailleurs, le montant du traitement des 5 aspirants supplémentaires, soit au total CHF 86'700.-- n'engendrera pas de dépassement des charges totales de la nature 6*/3011 au budget de fonctionnement 2021. Il en ira de même pour le montant total des charges sociales, soit CHF 12'100.--, dans les natures 3030-3040-3050. Par conséquent, ces montants ne sont pas pris en compte dans la présente demande de crédit complémentaire.

Enfin, l'impact des 8 mois d'école restants en 2022 (janvier à août), soit environ CHF 208'900.--, sera porté au budget 2022 dans les natures 3011-3030-3040-3050.

La demande de crédit complémentaire détaillée par nature figure en annexe.

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

**Le Conseil intercommunal
de l'Association «Sécurité dans l'Ouest lausannois»**

Vu le préavis no 01/2021 du Comité de Direction du 3 février 2021.

Où le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet.

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

- d'accorder au Comité de Direction de l'Association "Sécurité dans l'Ouest lausannois" un crédit complémentaire au budget de fonctionnement 2021 représentant au total une augmentation des charges de CHF 384'300.--, conformément aux détails contenus dans l'annexe.

prend acte

- que les charges restantes pour les 8 mois de formation à l'Académie de police seront portées au budget de fonctionnement 2022.

Approuvé par le Comité de Direction le 3 février 2021.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION
"SECURITE DANS L'OUEST LAUSANNOIS"

Le Président

M. Fariné

Le Secrétaire

F. Schaer

1. Détail de la demande du crédit complémentaire

Ligne budgétaire et désignation	Budget 2021 voté	Charges supplémentaires (+)	Charges non-dépensées (-)	Budget 2021 corrigé	Commentaires
6100.3060 Indemnités et remboursement de frais	CHF 26'300.--	CHF 5'600.--		CHF 31'900.--	Frais de repas pour 5 aspirants de septembre à décembre 2021.
6000.3091.02 Frais d'écolage	CHF 283'600.--	CHF 300'000.--		CHF 583'600.--	Frais d'écolage pour 5 aspirants de septembre 2021 à août 2022.
6101.3114.01 Achat d'habillement	CHF 77'000.--	CHF 21'600.--		CHF 98'600.--	Frais d'habillement pour 5 aspirants supplémentaires dès septembre 2021.
6101.3116 Achat de matériel spécialisé (équipement)	CHF 129'000.--	CHF 57'100.--		CHF 186'100.--	Frais de matériel spécialisé pour 5 aspirants supplémentaires dès septembre 2021.
Nature 6*/3011 Personnel - traitement	CHF 16'683'900.--		CHF 960'000.--	CHF 15'723'900.--	
Total		CHF 384'300.--	CHF 960'000.--		Charges non dépensées CHF 575'700.--

2. Projection de l'évolution du nombre d'ETP

Situation au mois de septembre avec l'arrivée des nouveaux policiers (en formation) au terme de l'école de police, sur une base de 8 aspirants jusqu'en 2025 et 6 départs par an.

